

STRATÉGIE HABITAT 2025

PROGRAMMES INCITATIFS
À LA CONSTRUCTION
RÉSIDENTIELLE ET DE
BÂTIMENT LOCATIF
À SENNETERRE



CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE SENNETERRE

CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

BÂTIMENT PRINCIPAL NEUF DESTINÉ À DES FINS RÉSIDENTIELLES,
COMPTANT UN MAXIMUM DE DEUX LOGEMENTS, HABITABLE À L'ANNÉE

MODALITÉS

- **Remboursement** de la taxe foncière pendant 4 ans :
 - Année 1 : 80%
 - Année 2 : 60%
 - Année 3 : 40%
 - Année 4 : 20%
- Maisons modulaires (mobiles) éligibles. 3 ans :
 - Année 1 : 75%
 - Année 2 : 50%
 - Année 3 : 25%
- Remboursement sous forme de **bons d'achat** échangeables dans les commerces de Senneterre.
- **Accompagnement** pour la recherche de terrain.
- **Nouveaux quartiers** bientôt en développement.



CONSTRUCTION D'IMMEUBLE LOCATIF

BÂTIMENT PRINCIPAL NEUF DESTINÉ À DES FINS RÉSIDENTIELLES
LOCATIVES, COMPTANT UN MINIMUM DE TROIS LOGEMENTS D'AU
MOINS TROIS PIÈCES ET DEMIE, HABITABLE À L'ANNÉE

MODALITÉS

- **Remboursement** de 100% de la taxe foncière pendant 5 ans.
- Subvention de **10 000\$** par 3 et demi.
- Subvention de **15 000\$** par 4 et demi.
- Subvention de **20 000\$** par 5 et demi (et plus).
- Remboursement par **chèque**.
- **Accompagnement** pour la recherche de terrain.
- **Accompagnement** promotionnel pour attirer de la clientèle.
- **Nouveaux quartiers** bientôt en développement,



*"Senneterre, un milieu de vie de
qualité, une qualité de vie assurée!"*

**CONTACTEZ-NOUS POUR
PLUS D'INFORMATIONS**



CDE@VILLE.SENNETERRE.QC.CA
819 737-2296

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE SENNETERRE